

CR table ronde n°2 : Outils et moyens pour une vie associative de qualité

Présents autour de la table:

Le modérateur : Aurélien Degoy

Les intervenants : Angelina Perochaud (FOL)
Audrey Cado(CRIJ CTOS)

Les débatteurs : Pascal Hebert (CTEJASC)
Julie Beurois (LDH)
Philippe Berghe (CEMEA PWARARO)
Nicolas Sadoul (Ligue de l'enseignement)

Les intervenants :

1) Audrey Cado : Présentation du CRIB, service intégré au CTOS.

Propose aux bénévoles des associations sportives aide et conseils, notamment dans le domaine juridique et financiers. Exemples d'outils : un guide téléchargeable, des outils comptables. Reconnaissance du bénévolat sportif : bénéfice de congés exceptionnels.

CRIB : label du ministère de la jeunesse et de sports. Le secteur sportif étant le seul financeur en NC, le CRIB n'intervient plus que sur le secteur sportif (ex. ne peut plus aider les APE). Il serait souhaitable de négocier un financement du service par d'autres secteurs si l'on veut élargir son champ d'action.

2) Angelina (présidente FOL).

La FOL connaît bien les problématiques des associations employeuses du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire : 10 salariés, avec un turn-over important du personnel.

7 points importants sont identifiés :

- ❖ L'association a besoin d'un pilote dont la mission soit d'articuler le travail des salariés et des bénévoles, ce qui implique notamment la question du financement de ce poste.
- ❖ L'absence de convention collective dans ce secteur est pénalisante.
- ❖ Les salaires du monde associatif en NC sont particulièrement faibles au regard des salaires proposés dans la fonction publique.
- ❖ Il serait souhaitable de pouvoir s'appuyer sur un syndicat d'employeurs de l'ESS pour négocier et discuter.

- ❖ Un rapport du CES a déjà souligné l'absence d'aides spécifiques au secteur associatif (type allègement des charges sociales).
- ❖ Il serait judicieux de créer un plate-forme pour que les formations soient moins onéreuses.
- ❖ Il faut permettre aux bénévoles d'acquérir les compétences nécessaires pour être employeurs.

4 grands axes de réflexion émergent ainsi :

- ❖ La **gouvernance associative**, la formation des dirigeants et la gestion des ressources humaines dans ce secteur.
- ❖ **Garantir la reconnaissance** de ce secteur par les institutions, condition d'un dialogue réussi.
- ❖ **Reconnaître la spécificité** des emplois associatifs.
- ❖ Travailler la **question du financement** de ce secteur.

Le débat :

Dominique Bergue souligne qu'il serait bénéfique de mutualiser les compétences des associations et note que le marché soit aujourd'hui nettement favorisé par rapport au secteur de l'ESS.

Pascal Hébert signale que les services fiscaux enquêtent pour savoir si les associations n'entrent pas en concurrence avec des services privés. Il souligne que pour envisager un regroupement (plate-forme, collectif, ou autre) il faut identifier qui va faire le travail. Si l'on veut pérenniser ce type de structure, il est indispensable de les financer. Le secteur est porteur d'enjeux forts, notamment le vivre ensemble, qui devront être soutenus par des aides.

Audrey Cado indique que la réglementation liée au mécénat n'aide pas toujours les associations tout en renforçant les contrôles. La création de groupements d'employeurs paraît un dispositif important pour faciliter l'embauche et obtenir une réduction des charges sociales. Il est ainsi envisageable que certains personnels soient embauchés par un groupement d'employeurs (association loi 1901) qui les met ensuite à disposition des associations membres en échange du financement de la vacation. On partage ainsi du personnel sans avoir à supporter les charges.

Catherine Poëdi se demande s'il est bon qu'une association devienne gestionnaire. Son association de parents d'enfants handicapés, à vocation d'abord militante, est ainsi devenue gestionnaire de deux établissements. Elle aspire à une gestion paritaire et respectueuse avec les services publics. Elle observe que sans moyens, une association de parents n'a aucun poids, mais que dès qu'elle devient gestionnaire, elle est aussitôt instrumentalisée.

Nicolas Sadoul insiste sur l'importance des outils organisationnels, parmi lesquels le projet associatif, partagé avec les habitants sur un territoire donné, est une ressource importante. Il faut développer l'évaluation pour permettre à ce projet d'évoluer : c'est ce qui doit aider à décider collectivement si l'on veut devenir gestionnaire, et comment se donner les moyens « d'un projet entrepreneurial à but non lucratif. »

Julie Beurois souligne que les réalités sont différentes selon le niveau auquel on se trouve (salariés/employeurs bénévoles/taille de l'association) : il est donc nécessaire de prendre en compte des besoins différents.

Un participant note à propos des groupements d'employeurs qu'ils permettent de se demander ce qu'on veut faire de l'association. Il est nécessaire que la vie associative soit de bonne qualité, et cela suppose des moyens, notamment la mise en capacité des adhérents.

Michèle propose de se fonder sur un état des lieux, afin d'identifier où sont les besoins avant de revendiquer des moyens.

Une participante insiste sur les problèmes rencontrés par les associations au niveau de la gestion : ainsi, le CRIB tenait la comptabilité de l'accueil du SEL de Montravel. Les associations ont besoin de ce type d'aides.

Aurélie (CRIB) explique qu'aujourd'hui, des outils sont mis à disposition des associations pour les aider, mais il n'y a pas d'organisme qui mette à disposition un comptable ou réalise la comptabilité.

Un participant souligne les difficultés rencontrées par les associations gestionnaires. Le projet est certes important, mais reste le problème de la professionnalisation de la structure. De même les contraintes budgétaires pèsent lourd, et les projets voient le jour en fonction des opportunités politiques et économiques. La majorité du temps, il faut sans cesse justifier ce qu'on fait, convaincre et essayer de poursuivre. Il existait des conventions pluriannuelles avec les institutions, mais la visibilité tend à diminuer avec temps : manque de fond de roulement, manque de perspective de financement sur le moyen et le long terme. Enfin, les associations ne sont pas reconnues dans le secteur économique global.

Luce signale la situation difficile de ce qu'elle nomme « association otage » : une association créée avec la bénédiction des institutions pour favoriser le fonctionnement d'une structure publique. L'association reçoit des subventions pour mener des activités, mais se retrouve empêchée d'élaborer ses propres projets.

Julie souligne la nécessité d'une évaluation des politiques publiques en matière de subvention publique. La création d'un regroupement permettrait de faire changer le regard sur les associations et la façon dont elles sont financées.

Un participant s'interroge sur la suite à donner au VHC et déplore le fait que les institutions n'aient pas été associées à cette dynamique.

Aurélien indique que le CRIB peut évoluer : les restrictions concernant son objet est liée aux contraintes budgétaires.

Dominique Deberge souligne que toutes les associations ont potentiellement un rôle dans la construction du pays. En matière de finances publiques, il est nécessaire de développer une éthique : des critères précis, de la transparence sont nécessaires.

Un participant insiste sur la nécessité de donner les moyens de fonctionner aux associations qui ont un rôle majeur de lien social et d'animation de la vie de la cité. Elles doivent être traitées de façon équitable, et il serait souhaitable de créer une maison des associations qui leur permette d'accéder à un local où se réunir.

Jérôme Caneva soulève le manque d'accompagnement des institutions dans le secteur médico-social. Il propose que les associations se réunissent pour construire ensemble les outils et méthodologies nécessaires à cet accompagnement.

Martine Cornaille indique de F. de Greslan s'est engagé à faire construire une maison des associations en cas d'élection à Paita.

Frédérique se félicite que les associations se regroupent, mais souligne que l'enjeu reste la co-construction avec les institutions. On ne doit plus subir les mauvaises relations qu'on a dû supporter dans le passé.

Beniéla Houmbouy souligne l'importance des outils à construire pour encadrer les relations des associations et des institutions.

Nicolas Sadoul insiste sur le fait que le rôle entrepreneurial n'est pas contradictoire avec le rôle associatif.

Pour Catherine Poëdi, on devient gestionnaire par la force des choses. L'enjeu à ses yeux est de trouver des modèles de gestion partenariale (type GIP).

[La synthèse du modérateur :](#)

De cette table ronde émerge 2 grandes catégories de problématiques :

- ❖ **les besoins en outils de gestion, en formation**, etc. pour faire face aux difficultés administratives ;
- ❖ **le problème du dialogue civique** : sensibiliser les élus, faire évoluer les cadres juridiques.

Pour travailler sur ces questions, la création d'un regroupement qui inscrira son action dans la durée paraît plus que jamais nécessaire.

S.Vigier/C.Peyrache(CollectifHandicaps)